

Diplôme d'Université Coordonnateur de la sécurité des plages

Composante
Faculté des sciences du sport

Présentation

Non ouverture pour l'année universitaire 25/26.

Sur le littoral français, la sécurité des plages (bande des 300 m) est actuellement sous la responsabilité des Maires. Ces Maires sont libres d'organiser la sécurité de leurs plages comme ils le souhaitent, soit en gestion directe, soit en gestion déléguée à des organismes de secours. Le plus souvent, des fonctionnaires territoriaux organisent et coordonnent la sécurité des plages, soit directement, soit en partenariat avec des organismes extérieurs (Pompiers, Police, SNSM, FFSS, ou autres). Ces fonctionnaires territoriaux sont issus de services très différents (administratif, technique, police municipale, sport, ...). A ce jour, aucune formation diplômante universitaire n'existe en France à destination de ces acteurs, le plus souvent saisonniers. L'objectif de la création de ce DU est de créer une formation diplômante unique en France pour, d'une part, développer et harmoniser les compétences de ces acteurs, et d'autre part, leur permettre de se faire mieux reconnaître au sein des collectivités dans lesquelles ils interviennent ou interviendront.

Ce diplôme universitaire aura la particularité d'être coordonné par l'UFR STAPS de Poitiers, mais aussi par des représentants de grands organismes comme ceux cités ci-dessous :

- La Direction nationale de la formation de la SNSM,
- La Direction du SDIS 17 et SDIS 73,
- La Direction nationale de la formation de la Police Nationale,
- Le Directeur Technique National de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Objectifs

La formation a pour objectif principal de former des spécialistes de la coordination de la sécurité des plages. Ce poste est à l'interface entre les élus et les sauveteurs opérationnels.

Pour les étudiants en formation initiale, acquérir des compétences susceptibles de leur ouvrir de nouveaux horizons professionnels.

Pour les élèves en formation continue (reprise d'études), actualiser des compétences et valoriser l'expérience par l'acquisition d'un diplôme universitaire.

Organisation

Contrôle des connaissances

Organisation générale du contrôle des connaissances :

L'évaluation du Diplôme Universitaire Coordonnateur de la Sécurité des Plages comprend un Contrôle Continu Intégral qui compte pour 60% de la note finale, et un mémoire avec soutenance orale qui compte pour 40% de la note finale.

Modalités d'examens :

Le contrôle continu intégral sera organisé en distanciel ou en présentiel, à l'issue de l'UE 1 (épreuve écrite de 4H00), avec ou sans documents.

Le stage pratique et d'intégration fera l'objet d'une obligation de présence (Quitus).

Le contrôle final est un mémoire présentant un concept que l'étudiant souhaite appliquer dans sa pratique professionnelle. Ce concept doit bien évidemment être en lien avec la problématique de la sécurité des plages, quel que soit le domaine d'intervention.

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Les notes se compensent entre elles et cette compensation se fait sans note éliminatoire.

Admission

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un BAC +2 ou d'un autre diplôme de 1er cycle jugé équivalent.
- Etudiante.s en deuxième année de DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques.
- Après étude des dossiers de candidature et des lettres de motivation.

Les professionnels du secteur du secourisme, du sauvetage, de la natation (entraîneurs de sauvetage côtier, sauveteurs saisonniers expérimentés, chefs de poste saisonniers, chefs de plage, MNS avec projet professionnel)

Les personnels techniques ou administratifs des collectivités avec expérience dans la gestion de la sécurité des plages

Si vous n'avez pas les prérequis pour intégrer ce DU (BAC +2), que le DU vous intéresse, que vous êtes motivé.e., que

vous connaissez bien ce secteur professionnel, il est possible de candidater dans le cadre d'une Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP - décret de 1985).

Dossier à retirer par mail auprès du service Professionnalisation de l'UFR STAPS Université de Poitiers :

professionnalisation.scsport@univ-poitiers.fr - 05 49 45 33 43.

Frais de dossier VAPP : 150€.

Aucune exigence de performance ne sera requise sur les activités aquatiques pour l'entrée dans le DU.

Le nombre de places est limité à 25 candidats avec un minimum de 15 candidats pour pouvoir ouvrir la formation.

CANDIDATURES EN LIGNE DES LE 1er AVRIL 2022 : #
<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : # <https://fss.univ-poitiers.fr/formations-de-la-fss/du/>

Pour qui ?

Les Diplômes Universitaires (DU) sont des formations diplômantes proposées par les universités, mais elles ne confèrent pas de crédits ECTS. Ces formations sont destinées à acquérir des compétences spécifiques dans des domaines variés, sans être directement intégrées dans le cursus des diplômes classiques tels que la Licence ou le Master.

Infos pratiques

Autres contacts



- Responsable du Diplôme : Pascal LEBIHAIN – #
pascal.lebihain@univ-poitiers.fr
- **Service Formation**

mél. : dustaps@ml.univ-poitiers.fr

Tél.: 05 49 45 33 43

Lieu(x)

Poitiers-Campus

Programme

Organisation

Les 140H00 de cours débiteront par une semaine en présentiel en janvier.

La présence aux cours est obligatoire.

Environ 50% des enseignements seront assurés en distanciel (présentiel à l'UFR STAPS de Poitiers - 8 allée Jean Monnet à Poitiers).

Planning 2023 :

- 9 janvier 2023 : début des cours à l'UFR STAPS de Poitiers (présentiel)

Les dates des rassemblements seront prochainement communiquées

> Stage professionnel (308h minimum) entre mai et septembre 2022

Mode full (titre / type / CM / TD / TP / credits)

Diplôme d'Université Coordonnateur de la sécurité des plages

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
UE 1 : Formation théorique	UE				
Gestion du matériel et des pratiques	EC	20h			
Gestion des risques	EC	15h			
Gestion de l'environnement	EC	15h			
Management des acteurs	EC	15h			
Réglementation	EC	15h			
UE 2 : Stages	UE				
Stage d'intégration	EC	20h			
Stage professionnel	EC	10h			
UE 3 : Projet tuteuré	UE				
Conduite de projet	EC	30h			

UE = Unité d'enseignement

EC = Élément Constitutif